

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 février 2022 relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat aux engagements pris et à venir de la société anonyme Les Mines de potasse d'Alsace

NOR : ECOB2205705A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu l'article 165 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La garantie de l'Etat est accordée aux engagements pris et à venir de la société anonyme Les Mines de potasse d'Alsace en liquidation. Cette garantie couvre les engagements concernant la réalisation des travaux et la surveillance nécessaires à la sécurité du stockage souterrain en couches géologiques profondes des produits dangereux non radioactifs présents sur le territoire de la commune de Wittelsheim. Cette garantie ne couvre que les frais et coûts pris en charge par la société Les Mines de potasse d'Alsace, nets des sommes et remboursements qu'elle a perçus à ce titre, dont, le cas échéant, les subventions, les garanties financières souscrites, les indemnités d'assurance, les aides publiques ou les indemnisations résultant de décisions de justice.

Art. 2. – La garantie de l'Etat est accordée à la société Les Mines de potasse d'Alsace jusqu'au 1^{er} janvier 2030, dans la limite d'un montant de 160 millions d'euros.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2022.

BRUNO LE MAIRE